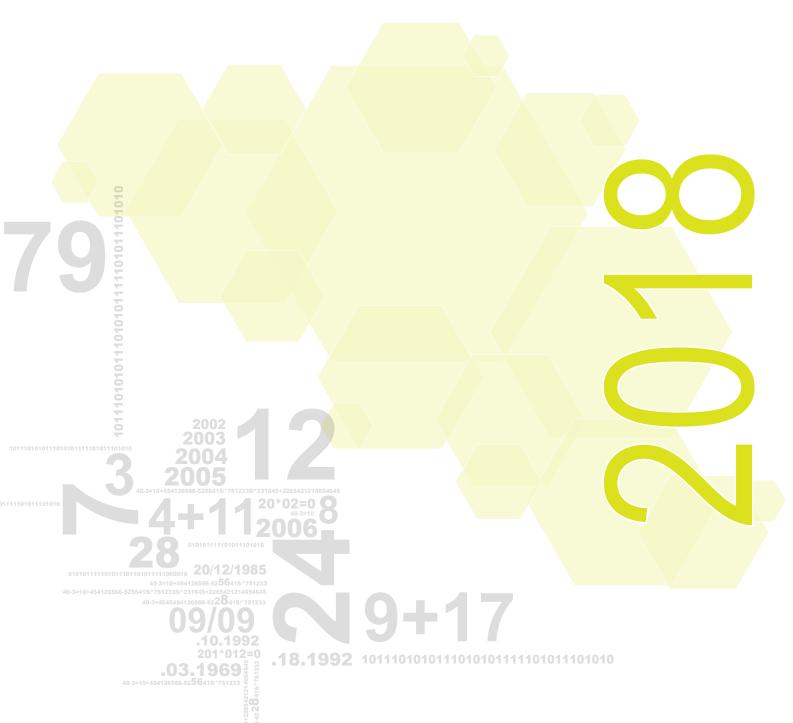
Aides-soignants sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession aide-soignant

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé







Aides-soignants sur le marché du travail, 2018

Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Veerle Vivet

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Pieter-Jan Miermans & Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

02-02-2021 - version mise à jour en janvier 2024



Colophon

Rédaction du rapport:

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé:

Chef de cellule: Pascale Steinberg

Collaborateurs: Veerle Vivet, Christelle Durand, Peter Jouck, Timothée Mahieu, Pieter-Jan Miermans et Olivier van

Weyenbergh

Accompagnement: Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

Président: Sabine Hans

Membres: Luk Bruyneel, Katelijne De Koster, Thierry Lothaire, Yves Mengal, Louis Paquay, Sabine Stordeur, Heidi

Vanheusden, Maaike van Overloop, Patrick Verliefde

Organisation:

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service: Aurélia Somer Directorat général Soins de santé Directeur-général: Annick Poncé

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE: Tom Auwers

Editeur responsable:

Tom Auwers, Avenue Galilée 5, boîte 2, 1210 Bruxelles

Données de contact:

Directorat-général Soins de santé

Service Publique Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Avenue Galilée 5, boîte 2, 1210 Bruxelles

Service Contact Santé

T. +32 (0)2 524 97 97

F. +32 (0)2 524 97 98

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veuillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Aides-soignants 2018, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, février 2021.

© 2021, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal: D/2021/2196/10

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	
2. SYNTHÈSE	
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	
4. APERÇU SCHÉMATIQUE	
5. RÉSULTATS	10
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE	
Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2018	10
Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2018	
Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2018	13
Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2018	14
Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2018	16
Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018	17
Tableau 5. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur	r
diplôme, 31/12/2018	17
Tableau 6a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la	
nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2018	19
Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la	
nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2018	20
Tableau 6c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la	
nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2018	21
SECTION II, ANALYSE DE L'ACTIVITÉ D'AIDES-SOIGNANTS	
Tableau 7. Répartition des aides-soignants professionnellement actifs (PA) selon le lieu d'activité et le statut professionnel,	
31/12/2018	
Tableau 8. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté e	et
pour la Belgique, 31/12/2018	25
Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018	26
Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays	
d'origine de leur diplôme, 31/12/2018	
Tableau 11. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la rég	gion
d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018	28
Tableau 12. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents	
temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018	30
Tableau 13a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catég	
d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2018	32
Tableau 13b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catég	
d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2018	34
Tableau 13c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catég	gorie
d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2018	35
Tableau 14. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2018	
SECTION III. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	38
Tableau 15. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut	
professionnel, 31/12/2018	38
SECTION IV. ANNEXE	
Tableau 16. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2018	2
Tableau 17. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS et des équivalents	
temps-plein selon le lieu d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018	8
Tableau 18. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2018	
Tableau 19. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégo	
d'âge et statut professionnel, selon le province d'activité, 31/12/2018	13

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des aides-soignants, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2018.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Nous pensons en particulier, à Daniel Bodart, Mickael Daubie, Greet Laga, Pascal Meeus, Gilda Wimmer, Marie-Françoise Van Impe et Geert Verschuren de l'INAMI, ainsi que Timothée Mahieu de la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPSCAE).

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Infirmiers » de la Commission de planification de l'Offre médicale et sa présidente Sabine Hans, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession d'aide-soignant.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession d'aides-soignants. en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé Service Professions de Santé et Pratique professionnelle DG Soins de santé SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie:

Les données des aides-soignants extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des aides-soignants, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2018.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2018 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant ('Licensed to Practice' ou LTP). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP. De cette population est défini comme actif (PA) tout aide-soignant inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2018 ou repris au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018. Est repris comme actif dans le secteur de santé (PR) tout aide-soignant indépendant avec une activité dans le secteur des soins de santé ou tout aide-soignant actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre d'aides-soignants disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2018. L'ETP pour les indépendants actifs dans les soins de santé est assimilé à 1, en raison du l'absence de données sur le volume des prestations.

Résultats:

Professionnels en droit de prester (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'aide-soignant** (LTP) **en 2018** est de **123.362**, dont respectivement 69.475 relèvent de la Communauté flamande et 53.887 de la Communauté française. Environ 20% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française (10%), et l'africaine (4,5%)). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belge est très faible (5%). Le pourcentage de femmes en 2018 est de 92%.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces aides-soignants reconnus, **82.989** personnes sont **professionnellement actives** (PA) en Belgique au 31/12/2018 (soit 67% du groupe d'analyse LTP), respectivement 50.923 relevant de la Communauté flamande (73% du groupe LTP) et 32.066 relevant de la Communauté française (60% du groupe LTP). 95% des aides-soignants actifs travaillent comme salarié exclusif, 2% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 3% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'aides-soignants actifs dans le secteur des soins de santé (PR) en 2018 est de 71.927 (soit 58% du groupe d'analyse LTP), respectivement 43.368 en Communauté flamande (62% du groupe LTP) et 28.559 en Communauté française (53% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 42.728 en Région flamande (60%), 23.089 en Région wallonne (32%), 6.109 en Région Bruxelles-Capitale (8%). Si on regarde la pyramide des âges des aides-soignants actifs dans les soins de santé, on constate que des aides-soignants de moins de 35 ans représente un tiers à la moitié de la population totale (40% en communauté flamande et 32% en communauté française)

La **densité**, c'est-à-dire le nombre d'aides-soignants actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé pour 10.000 habitants, est égale à 63 en Belgique. Cette densité ne varie pas fortement selon les régions : elle se situe à 64 en Région flamande et en Région wallonne. Elle est plus basse en Région de Bruxelles-Capitale (51). La densité varie entre 47 et 73 selon les provinces.

Le **nombre total d'ETP en 2018** pour les aides-soignants actifs dans le secteur de santé (PR) est de **50.603** avec un ETP moyen de 0,70. Dans la Région flamande l'ETP moyen est de 0,71, et de 0,66 en région wallonne et 0,81 en région Bruxelles-capitale.

Les aides-soignants sous statut salarié exclusif représentent 95% du volume ETP total, alors que les indépendants exclusifs représentent 4% du volume ETP total, et les aides-soignants sous statut indépendant exclusif représente moins que 1% du volume ETP total.

Mots-clés: PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'aides-soignants actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'à l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4²;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LES (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prester sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

Médecins et dentistes

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prester ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

 le « couplage approfondi », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

• le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies

professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

Etant donné que les aides-soignants n'ont pas besoin d'un numéro INAMI pour exercer leur profession, aucune donnée n'est disponible venant de l'INAMI.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la Communauté germanophone, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la région où l'activité est pratiquée pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des aides-soignants. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'aide-soignant constituent le premier groupe d'analyse ('Licensed To Practice' ou LTP). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.3

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse 'Professionally Active' (PA) inclut les aides-soignants actifs dans le groupe LTP. Un aide-soignant est considéré comme professionnellement actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2018 ou repris au 31/12/2018 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an. Ce seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre de l'ONSS a été déterminé par le groupe de travail Infirmier de la Commission de planification.

Le groupe d'analyse 'Practising' (PR) (actif en tant qu'aide-soignant) se compose d'aides-soignants actifs du groupe PA qui exercent une activité dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2018 et a une activité dans un secteur des soins de santé, ou est reprise au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans un secteur des soins de santé.

³ Les données d'activité des infirmiers se retrouvent dans le rapport : "Infirmiers sur le marché du travail 2004-2018".

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'équivalent temps plein (ETP) exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les aides-soignants salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

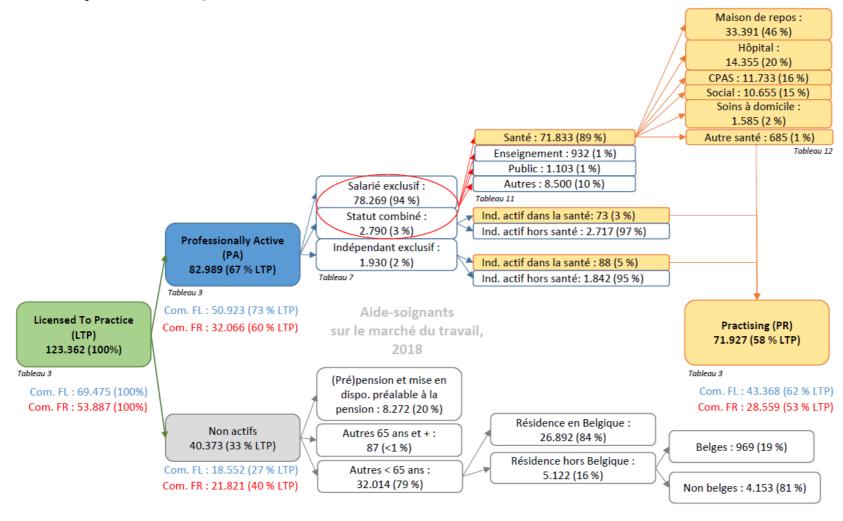
Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les aides-soignants indépendants

Le calcul d'un ETP pour les personnes travaillant sous un statut indépendant n'est pas évident. Contrairement aux salariés, nous ne disposons pas d'un indicateur univoque du volume de travail effectué. Il n'existe pas de données pertinentes permettant de déterminer les ETP des aides-soignantes indépendants que ce soit au niveau de l'INAMI ou au niveau de l'INASTI.

C'est pourquoi un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Il est possible que les aides-soignants dans les soins de santé combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE



5. RÉSULTATS SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE

Tableau 1. Présence et distribution des aides-soignants dans les différentes banques de données, 31/12/2018

	SPF	ONSS	INASTI
Domicile			
Région flamande	88.301	68.494	5.706
Région wallonne	46.972	33.357	2.795
Région Bruxelles-Capitale	8.644	5.726	361
Etranger & inconnu	8.279	1.616	72
Communauté			
Communauté flamande	87.396	67.064	5.528
Communauté française	64.800	42.129	3.406
<u>Total</u>	<u>152.196</u>	<u>109.193</u>	<u>8.934</u>

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2018. Tous les individus du groupe d'analyse 'aides-soignants' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 4) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

La somme du nombre des aides-soignants en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'aides-soignants relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé d'aides-soignants présents dans la banque de données fédérale.

Ce tableau comprend toutes les personnes enregistrées dans le cadastre en tant qu'aide-soignant.

Ce groupe comprend les étudiants qui, au cours de leur formation d'infirmier, ont reçu un visa d'aide-soignant mais qui ont ensuite terminé leur formation d'infirmier. Cela concerne un total de 26.789 personnes en Belgique, dont 16.658 proviennent de la Communauté flamande et 10.131 de la Communauté française. Ces personnes ne sont pas prises en compte dans les prochaines étapes d'analyse et ne font donc pas partie du groupe « Licensed to practice ». En effet, nous supposons qu'ils sont actifs en tant qu'infirmiers. Il en va de même pour toutes les autres personnes (n = 2.045) qui ont obtenu un autre diplôme de niveau plus élevé dans le domaine des soins de santé (sage-femme, ergothérapeute, kinésithérapeute, assistant pharmaceutico-technique, médecin, dentiste,...). Cela explique la grande différence entre le nombre de personnes présentes dans le cadastre (152.196) et le groupe d'analyse LTP (123.362) (voir tableau suivant).

D'autre part, 11.789 personnes sont titulaires d'un diplôme d'aide-soignant mais n'ont pas de visa. Ces personnes sont prises en compte dans ce rapport dans les prochaines étapes d'analyse.

Et 16.778 personnes ont obtenu un visa d'aide-soignant pendant leur formation d'infirmier mais n'ont pas (encore) obtenu leur diplôme d'infirmier. Ces personne font aussi partie des groupes d'analyse de ce rapport.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.
- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

<u>Colonnes 2 à 4 :</u> Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2018

					Régi	on flai	nande		
					Н	ommes	Fer	nmes	Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total L	rp LT	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	11.188	6.298	5.274		1.2	34 4	72 9.95	4.802	
25<30	9.349	7.960	6.321		9	20 5	55 8.429	5.766	
30<35	8.526	7.125	5.711		, 6	31 3.	7.89	5.357	
35<40	7.458	6.258	5.226	1 1	1 4	68 3	03 6.990	4.923	
40<45	6.205	5.217	4.457		3	69 2	5.830	6 4.246	
45<50	6.204	5.318	4.711		3	12 2	5.892	2 4.506	
50<55	6.661	5.591	5.092		3	02 2	02 6.359	4.890	
55<60	6.219	4.974	4.656		, 2	68 1	37 5.95	1 4.469	
60<65	3.932	1.357	1.237		, 1	65	70 3.76	7 1.167	
65+	2.603	96	43	05 10	15 1	03	1 2.500) 42	14 12 10 08 06 04 02 02 04 06 08 10 12 14
Total	68.345	50.194	42.728		4.7	72 2.5	60 63.573	40.168	

]	Région	wallo				
							Hom	mes	Fem	mes	Pyramid	e des âges
	LTP	PA	PR	% du nbr	e total L	TP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre	e total LTP
<25	3.461	1.445	1.299	1	1	-	364	114	3.097	1.185		1
25<30	4.792	3.348	2.972	1	1	-	557	311	4.235	2.661		
30<35	5.546	3.959	3.412	1		7	535	329	5.011	3.083		
35<40	5.398	4.014	3.515	1		1	461	302	4.937	3.213		
40<45	4.811	3.606	3.220	1		7	415	267	4.396	2.953		
45<50	4.188	3.192	2.893	1	1	7	279	183	3.909	2.710		
50<55	4.019	2.957	2.703	-	4	T	244	158	3.775	2.545		
55<60	3.399	2.375	2.226	1	1	1	137	88	3.262	2.138		
60<65	2.400	874	820		1	7	94	34	2.306	786		
65+	1.954	66	29	05	10	15	107	3	1.847	26	14 12 10 08 06 04 02	02 04 06 08 10 12 14
Total	39.968	25.836	23.089				3.193	1.789	36.775	21.300		

					Ré	égio	on Bruxelles-Capitale										
							Hom	mes	Femi	mes	Pyramid	e des âges					
	LTP	PA	PR	% du nbr	e total I	LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre	total LTP					
<25	692	268	208		ï	4	98	35	594	173			1				
25<30	1.040	677	547		1	4	130	70	910	477			7				
30<35	1.281	917	757	1	1		174	99	1.107	658			7				
35<40	1.224	922	792	1	1		143	90	1.081	702			7				
40<45	1.289	1.056	937	1		4	165	114	1.124	823			7				
45<50	1.154	953	862	1		4	126	91	1.028	771			7				
50<55	1.225	1.014	934	1		4	160	120	1.065	814			7.				
55<60	947	773	730	1			96	68	851	662			7				
60<65	533	341	325		î	1	47	28	486	297			T T T				
65+	378	26	17	05	10	15	33	6	345	11	14 12 10 08 06 04 02	02 04 06 08	10 12 14				
Total	9.763	6.947	6.109				1.172	721	8.591	5.388							

Tableau 2b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2018

					Con	nmuna	uté fl	amand	le		
						Hom	mes	Fem	mes	Pyramide	des âges
	LTP	PA	PR	% du nbr	e total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre t	otal LTP
<25	11.409	6.392	5.337	1	1 1	1.251	480	10.158	4.857		
25<30	9.566	8.079	6.395	1		944	564	8.622	5.831		
30<35	8.688	7.220	5.774	1		640	357	8.048	5.417		7
35<40	7.542	6.295	5.262	71	4 T	462	305	7.080	4.957		7
40<45	6.262	5.260	4.510	31		375	216	5.887	4.294		
45<50	6.286	5.372	4.772	1		318	206	5.968	4.566		
50<55	6.791	5.692	5.190	1	1 1	308	208	6.483	4.982		
55<60	6.365	5.111	4.799	- 1		261	187	6.104	4.612		
60<65	3.977	1.406	1.288			165	71	3.812	1.217		
65+	2.589	96	41	05	10 15	101	0	2.488	41	14 12 10 08 06 04 02	02 04 06 08 10 12 14
Total	69.475	50.923	43.368		·	4.825	2.594	64.650	40.774		

					C	on	nmuna	uté fr	ançais	se	
							Hom	mes	Fem	mes	Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbr	e total L	ГР	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	4.860	1.619	1.444		1	-	566	141	4.294	1.303	3
25<30	6.864	3.908	3.445		9	-	886	372	5.978	3.073	3
30<35	7.681	4.784	4.106	1	1	1	847	425	6.834	3.681	
35<40	7.133	4.900	4.272	31		-	718	390	6.415	3.882	
40<45	6.479	4.623	4.104	1	1	T.	642	376	5.837	3.728	8
45<50	5.605	4.091	3.694	1	1	T.	463	273	5.142	3.421	
50<55	5.406	3.871	3.539	- 1		1	448	272	4.958	3.267	7
55<60	4.396	3.011	2.813	-		1	265	156	4.131	2.657	7
60<65	3.015	1.167	1.094			1	154	61	2.861	1.033	3
65+	2.448	92	48	05	10 1	15	148	10	2.300	38	8 14 12 10 08 06 04 02 02 04 06 08 10 12 14
Total	53.887	32.066	28.559		•		5.137	2.476	48.750	26.083	3

Tableau 2c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2018

					Bel	lgique			
					Hom	mes	Fem	mes	Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	16.269	8.011	6.781		1.817	621	14.452	6.160	
25<30	16.430	11.987	9.840		1.830	936	14.600	8.904	
30<35	16.369	12.004	9.880		1.487	782	14.882	9.098	
35<40	14.675	11.195	9.534		1.180	695	13.495	8.839	
40<45	12.741	9.883	8.614		1.017	592	11.724	8.022	
45<50	11.891	9.463	8.466		781	479	11.110	7.987	
50<55	12.197	9.563	8.729		756	480	11.441	8.249	
55<60	10.761	8.122	7.612	7 7	526	343	10.235	7.269	
60<65	6.992	2.573	2.382	1 1 1	319	132	6.673	2.250	
65+	5.037	188	89	05 10 15	249	10	4.788	79	14 12 10 08 06 04 02 02 04 06 08 10 12 1
Total	123.362	82.989	71.927		9.962	5.070	113.400	66.857	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2018). Pour une répartition par **province**, voir la **section IV. Annexe**.

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) et ce dans chaque catégorie d'âge. En d'autres termes, au sein du groupe LTP ('Licensed To practice'), la proportion de PA ('Professionally Active') est donnée, et au sein du groupe PA, la proportion de PR ('Practising') est donnée. Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8: LTP (= Licensed to Practice): Nombre de personnes disposant d'un diplôme d'aide-soignant autorisés à exercer la profession d'aide-soignant selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.

<u>Colonne 3 :</u> **PA** (= Professionnally Active) : Nombre d'aides-soignants **professionnellement actifs** selon leur catégorie d'âge. Un aide-soignant en droit de prester (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrite comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2018 ou reprise au 31 décembre 2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018.

Colonnes 4, 7 et 9: PR (= Practising): Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9) Font parties de ce groupe d'analyse les aides-soignants actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2018 et est active dans un secteur de soins de santé, OU est reprise au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Tableau 3. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2018

		Lī	P	P	PA	P	PR
Domicile	Langue de contact	N	% N	N	% N	N	% N
Dárian flamanda	Néerlandais	67.139	95,83	49.849	96,03	42.462	95,84
Région flamande	Français	2.923	4,17	2.062	3,97	1.843	4,16
		<u>70.062</u>	100,00	<u>51.911</u>	<u>100,00</u>	<u>44.305</u>	<u>100,00</u>
D. (- i 11	Néerlandais	470	1,17	301	1,16	248	1,07
Région wallonne	Français	39.699	98,83	25.736	98,84	22.912	98,93
		<u>40.169</u>	100,00	<u>26.037</u>	<u>100,00</u>	<u>23.160</u>	<u>100,00</u>
Dánian Donnellas Canitale	Néerlandais	783	11,54	493	12,42	430	12,31
Région Bruxelles-Capitale	Français	6.004	88,46	3.478	87,58	3.062	87,69
		<u>6.787</u>	100,00	<u>3.971</u>	<u>100,00</u>	<u>3.492</u>	<u>100,00</u>
Et 9- :	Néerlandais	973	15,34	204	19,07	164	16,91
Etranger & inconnu	Français	5.371	84,66	866	80,93	806	83,09
		<u>6.344</u>	100,00	<u>1.070</u>	<u>100,00</u>	<u>970</u>	<u>100,00</u>
Total	Néerlandais	69.365	56,23	50.847	61,27	43.304	60,21
Total	Français	53.997	43,77	32.142	38,73	28.623	39,79
		<u>123.362</u>	<u>100,00</u>	<u>82.989</u>	<u>100,00</u>	<u>71.927</u>	<u>100,00</u>

Le tableau 3 affiche la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2018).

Une distinction est établie entre les aides-soignants autorisés à exercer la profession (LTP), les aides-soignants actifs (PA) et les aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR).

Explication

<u>Colonne 1 :</u> Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue de contact : La langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration a lieu. Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Etant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4: LTP N et %N: Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

<u>Colonnes 5 et 6 :</u> PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018

		LT	P	PA	4	PF	}
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communité flores de	Homme	4.825	6,94	3.460	6,79	2.594	5,98
Communauté flamande	Femme	64.650	93,06	47.463	93,21	40.774	94,02
		<u>69.475</u>	<u>100,00</u>	<u>50.923</u>	<u>100,00</u>	<u>43.368</u>	<u>100,00</u>
Community formation	Homme	5.137	9,53	2.912	9,08	2.476	8,67
Communauté française	Femme	48.750	90,47	29.154	90,92	26.083	91,33
		53.887	<u>100,00</u>	<u>32.066</u>	<u>100,00</u>	<u>28.559</u>	<u>100,00</u>
T-4-1	Homme	9.962	8,08	6.372	7,68	5.070	7,05
Total	Femme	113.400	91,92	76.617	92,32	66.857	92,95
		<u>123.362</u>	<u>100,00</u>	<u>82.989</u>	<u>100,00</u>	<u>71.927</u>	<u>100,00</u>

Tableau 5. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2018

		LT	P	PA	\	PR		
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	% N	N	% N	N	% N	
	nat BE + dip BE	66.257	95,37	48.980	96,18	41.733	96,23	
Communité flamente	nat BE + dip N-BE	86	0,12	47	0,09	32	0,07	
Communauté flamande	nat N-BE + dip BE	2.528	3,64	1.646	3,23	1.437	3,31	
	nat N-BE + dip N-BE	604	0,87	250	0,49	166	0,38	
		<u>69.475</u>	<u>100,00</u>	<u>50.923</u>	<u>100,00</u>	<u>43.368</u>	<u>100,00</u>	
	nat BE + dip BE	43.836	81,35	28.459	88,75	25.298	88,58	
Communoutá fron ocioc	nat BE + dip N-BE	72	0,13	36	0,11	29	0,10	
Communauté française	nat N-BE + dip BE	8.803	16,34	3.276	10,22	3.019	10,57	
	nat N-BE + dip N-BE	1.176	2,18	295	0,92	213	0,75	
		53.887	<u>100,00</u>	<u>32.066</u>	<u>100,00</u>	<u>28.559</u>	<u>100,00</u>	
	nat BE + dip BE	110.093	89,24	77.439	93,31	67.031	93,19	
T-4-1	nat BE + dip N-BE	158	0,13	83	0,10	61	0,08	
Total	nat N-BE + dip BE	11.331	9,19	4.922	5,93	4.456	6,20	
	nat N-BE + dip N-BE	1.780	1,44	545	0,66	379	0,53	
		123.362	<u>100,00</u>	82.989	100,00	<u>71.927</u>	<u>100,00</u>	

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2018). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

<u>Colonne 1 :</u> Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

<u>Colonne 2</u>: Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge) de l'individu.

Colonnes 3 et 4: LTP N et %N: Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit de prester (LTP).

Colonnes 5 et 6: PA N et %N: Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction, que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays ou le diplôme a été obtenu, représente au sein de la communauté.

 $Tableau\ 6a.\ R\'epartition\ des\ aides-soignants\ (LTP-PA-PR)\)\ selon\ le\ pays\ ou\ regroupement\ de\ pays\ en\ lien\ avec\ la\ nationalit\'e\ et\ selon\ le\ domicile,\ pour\ la\ Belgique,\ 31/12/2018$

	LT	P		l	Domicile	2		P	A		Pl	R
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N		N	% N
								1		1		
Belgique	110.251	89,37	67.019	36.487	5.261	1.484	98,65	77.522	93,41		67.092	93,28
										1		
France	5.530	4,48	136	1.273	333	3.788	31,50	1.427	1,72		1.300	1,81
Pays-Bas	1.470	1,19	1.131	33	42	264	82,04	824	0,99		680	0,95
Allemagne	148	0,12	51	60	10	27	81,76	79	0,10		73	0,10
Luxembourg	49	0,04	1	12	1	35	28,57	6	<0,01		5	<0,01
Autres pays de l'Union e	uropéenn	e:								1		
Europe du sud	1.605	1,30	284	957	237	127	92,09	965	1,16		856	1,19
Europe de l'est	394	0,32	199	76	69	50	87,31	241	0,29		182	0,25
Europe de l'ouest	53	0,04	28	13	2	10	81,13	32	0,04		25	0,03
Europe du nord	28	0,02	14	6	5	3	89,29	19	0,02		13	0,02
										1		
Total Union europ. *	9.277	7,52	1.844	2.430	699	4.304	53,61	3.593	4,33		3.134	4,36
			·	·		i i	i			1		
Afrique	2.898	2,35	710	1.122	734	332	88,54	1.385	1,67		1.272	1,77
Asie	294	0,24	232	21	21	20	93,20	194	0,23		168	0,23
Inconnu	260	0,21	25	49	20	166	36,15	66	0,08		60	0,08
Amérique	225	0,18	140	27	32	26	88,44	141	0,17		124	0,17
Europe - non UE	156	0,13	91	33	20	12	92,31	87	0,10		76	0,11
Océanie	1	<0,01	1	0	0	0	100,00	1	<0,01		1	<0,01
<u>Total général</u>	<u>123.362</u>	<u>100,00</u>	<u>70.062</u>	<u>40.169</u>	<u>6.787</u>	<u>6.344</u>	<u>94,86</u>	 <u>82.989</u>	<u>100,00</u>		<u>71.927</u>	<u>100,00</u>

Tableau 6b. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2018

	LTP]	Domicile	è		P	4	P	R
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	66.343	95,49	64.692	445	652	554	99,16	49.027	96,28	41.765	96,30
			ï	Ī		1	ï			1	
Pays-Bas	1.422	2,05	1.121	11	33	257	81,93	800	1,57	660	1,52
France	102	0,15	36	11	5	50	50,98	46	0,09	36	0,08
Allemagne	60	0,09	45	7	1	7	88,33	39	0,08	33	0,08
Luxembourg	1	<0,01	0	1	0	0	100,00	1	<0,01	1	<0,01
Autres pays de l'Union e	uropéeni	ne:									
Europe du sud	249	0,36	215	7	14	13	94,78	165	0,32	145	0,33
Europe de l'est	201	0,29	174	1	9	17	91,54	138	0,27	105	0,24
Europe de l'ouest	27	0,04	24	0	0	3	88,89	21	0,04	18	0,04
Europe du nord	14	0,02	11	0	0	3	78,57	11	0,02	7	0,02
Total Union europ. *	2.076	2,99	1.626	38	62	350	83,14	1.221	2,40	1.005	2,32
Afrique	494	0,71	405	9	66	14	97,17	319	0,63	285	0,66
Asie	260	0,37	231	0	14	15	94,23	181	0,36	157	0,36
Amérique	152	0,22	133	0	5	14	90,79	104	0,20	94	0,22
Europe - non UE	99	0,14	87	2	4	6	93,94	56	0,11	50	0,12
Inconnu	50	0,07	20	0	4	26	48,00	14	0,03	11	0,03
Océanie	1	<0,01	1	0	0	0	100,00	1	<0,01	1	<0,01
				!		'					
Total général	<u>69.475</u>	100,00	<u>67.195</u>	<u>494</u>	<u>807</u>	<u>979</u>	<u>98,59</u>	<u>50.923</u>	100,00	43.368	100,00

Tableau 6c. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2018

	LTP]	Domicile	e		P	4	P	R
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	43.908	81,48	2.327	36.042	4.609	930	97,88	28.495	88,86	25.327	88,68
		· ·							·		•
France	5.428	10,07	100	1.262	328	3.738	31,13	1.381	4,31	1.264	4,43
Allemagne	88	0,16	6	53	9	20	77,27	40	0,12	40	0,14
Pays-Bas	48	0,09	10	22	9	7	85,42	24	0,07	20	0,07
Luxembourg	48	0,09	1	11	1	35	27,08	5	0,02	4	0,01
Autres pays de l'Union e	uropéeni	ne:									
Europe du sud	1.356	2,52	69	950	223	114	91,59	800	2,49	711	2,49
Europe de l'est	193	0,36	25	75	60	33	82,90	103	0,32	77	0,27
Europe de l'ouest	26	0,05	4	13	2	7	73,08	11	0,03	7	0,02
Europe du nord	14	0,03	3	6	5	0	100,00	8	0,02	6	0,02
Total Union europ. *	7.201	13,36	218	2.392	637	3.954	45,09	2.372	7,40	2.129	7,45
Afrique	2.404	4,46	305	1.113	668	318	86,77	1.066	3,32	987	3,46
Inconnu	210	0,39	5	49	16	140	33,33	52	0,16	49	0,17
Amérique	73	0,14	7	27	27	12	83,56	37	0,12	30	0,11
Europe - non UE	57	0,11	4	31	16	6	89,47	31	0,10	26	0,09
Asie	34	0,06	1	21	7	5	85,29	13	0,04	11	0,04
	l										
<u>Total général</u>	<u>53.887</u>	<u>100,00</u>	<u>2.867</u>	<u>39.675</u>	<u>5.980</u>	<u>5.365</u>	<u>90,04</u>	<u>32.066</u>	<u>100,00</u>	<u>28.559</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2018), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

<u>Colonne 1 :</u> Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;
- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;
- * Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3: LTP N et %N: Nombre et pourcentage d'aides-soignants en droit d'exercer.

<u>Colonnes 4 à 7 :</u> Domicile : Nombre d'aides-soignants autorisés à exercer la profession d'aide-soignant par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

<u>Colonne 8 :</u> % Dom. Belg. : Pourcentage d'aides-soignants (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2). <u>Colonnes 9 et 10 :</u> PA N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonnes 11 et 12: PR N et %N: Nombre et pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES AIDES-SOIGNANTS

 $Tableau\ 7.\ Répartition\ des\ aides-soignants\ professionnellement\ actifs\ (PA)\ selon\ le\ lieu\ d'activit\'e\ et\ le\ statut\ professionnel,\ 31/12/2018$

		P	A		Age		Comm	unauté		Domi	cile	
Lieu d'activité	Statut professionnel	N	% N	<35	35<50	50+	FL	FR	RF	RW	RBC	N-BE
	Salarié exclusif	47.115	93,87	20.191	15.551	11.373	46.566	549	46.387	260	260	208
Région	Statut combiné	1.770	3,53	703	709	358	1.754	16	1.751	12	5	2
flamande	Indépendant exclusif	1.309	2,61	489	533	287	1.268	41	1.309	0	0	0
		<u>50.194</u>	100,00	21.383	<u>16.793</u>	12.018	<u>49.588</u>	<u>606</u>	<u>49.447</u>	<u>272</u>	<u> 265</u>	<u>210</u>
	Salarié exclusif	24.482	94,76	8.443	10.142	5.897	172	24.310	265	23.332	74	811
Région	Statut combiné	818	3,17	195	429	194	4	814	9	796	4	9
wallonne	Indépendant exclusif	536	2,07	114	241	181	10	526	0	536	0	0
		<u>25.836</u>	100,00	<u>8.752</u>	<u>10.812</u>	6.272	<u>186</u>	<u>25.650</u>	<u>274</u>	24.664	<u>78</u>	<u>820</u>
	Salarié exclusif	6.672	96,04	1.810	2.796	2.066	1.111	5.561	2.114	1.054	3.476	28
Région Bruxelles-Capi	Statut combiné	202	2,91	35	106	61	31	171	76	47	79	0
tale	Indépendant exclusif	73	1,05	17	29	27	1	72	0	0	73	0
		<u>6.947</u>	100,00	1.862	<u>2.931</u>	2.154	<u>1.143</u>	<u>5.804</u>	2.190	<u>1.101</u>	3.628	<u>28</u>
Etranger & inconnu	Indépendant exclusif	12	100,00	5	5	2	6	6	0	0	0	12
		<u>12</u>	100,00	<u>5</u>	<u>5</u>	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>o</u>	<u>12</u>
	Salarié exclusif	78.269	94,31	30.444	28.489	19.336	47.849	30.420	48.766	24.646	3.810	1.047
Total	Statut combiné	2.790	3,36	933	1.244	613	1.789	1.001	1.836	855	88	11
	Indépendant exclusif	1.930	2,33	625	808	497	1.285	645	1.309	536	73	12
		<u>82.989</u>	<u>100,00</u>	<u>32.002</u>	<u>30.541</u>	<u>20.446</u>	<u>50.923</u>	<u>32.066</u>	<u>51.911</u>	<u>26.037</u>	<u>3.971</u>	<u>1.070</u>

Le tableau 7 montre la répartition d'aides-soignants professionnellement actifs (PA = Professionally Active) selon la région du lieu de travail et le statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif). Des sous-totaux sont indiqués par région afin de permettre une comparaison au sein de chaque région et entre les régions. Ces aides-soignants actifs sont également répartis selon l'âge, la communauté et le domicile.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 1 : Lieu d'activité d'aide-soignant.

Colonne 2 : Statut professionnel d'aide-soignant (indépendant exclusif, statut combiné ou salarié exclusif).

<u>Colonnes 3 et 4 :</u> PA : N et %N : Nombre et pourcentage d'aides-soignants professionnellement actifs (PA). Le pourcentage est calculé par colonne et par région et exprime la fraction que chaque statut professionnel représente au sein de la région.

<u>Colonnes 5 à 7 :</u> Age : Nombres par catégorie d'âge.

<u>Colonnes 8 et 9 :</u> Communauté : Nombres par communauté (FL = Communauté flamande ; FR = Communauté française).

 $\underline{Colonnes\ 10\ \grave{a}\ 13:}\ Domicile: Nombres\ par\ r\'{e}gion\ du\ domicile\ (RF=R\'{e}gion\ flamande;\ RW=R\'{e}gion\ wallonne;\ RBC=R\'{e}gion\ de$

Bruxelles-Capitale; N-BE = domicile hors Belgique).

Tableau 8. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2018

	PR	Stati	ıt professio	nnel	Nati	onalité	Se	xe
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région d'activité								
Région flamande	42.728	96,4	3,5	0,1	96,3	99,5	6,0	94,0
Région wallonne	23.089	96,7	3,2	0,1	90,3	99,3	7,7	92,3
Région Bruxelles-Capitale	6.109	97,1	2,8	0,1	83,7	98,4	11,8	88,2
Etranger & inconnu	1			100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
Communauté								
Communauté flamande	43.368	96,4	3,5	0,1	96,3	99,5	6,0	94,0
Communauté française	28.559	96,8	3,1	0,1	88,7	99,2	8,7	91,3
Total								
Belgique	71.927	96,5	3,3	0,1	93,3	99,4	7,0	93,0

Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2018). Pour une répartition par **province**, voir la **section IV. Annexe**.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

La somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étranger & inconnu est égale à la somme du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en Belgique.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2018.

<u>Colonne 4 :</u> % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2018.

<u>Colonne 5 :</u> % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2018.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2018

			PA		PR				
Communauté	Sexe	N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.		
Communauté	Homme	3.460	2.759	0,80	2.594	2.174	0,84		
flamande	Femme	47.463	32.295	0,68	40.774	28.637	0,70		
Communauté	Homme	2.912	2.284	0,78	2.476	2.001	0,81		
française	Femme	29.154	19.626	0,67	26.083	17.792	0,68		
T-4-1	Homme	6.372	5.042	0,79	5.070	4.175	0,82		
Total	Femme	76.617	51.921	0,68	66.857	46.429	0,69		

Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs (PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2018

			PA		PR				
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.		
	nat BE + dip BE	48.980	33.795	0,69	41.733	29.669	0,71		
Communauté	nat BE + dip N-BE	47	32	0,69	32	25	0,79		
flamande	nat N-BE + dip BE	1.646	1.077	0,65	1.437	1.003	0,70		
	nat N-BE + dip N-BE	250	150	0,60	166	113	0,68		
	nat BE + dip BE	28.459	19.500	0,69	25.298	17.533	0,69		
Communauté	nat BE + dip N-BE	36	28	0,77	29	23	0,79		
française	nat N-BE + dip BE	3.276	2.193	0,67	3.019	2.088	0,69		
	nat N-BE + dip N-BE	295	190	0,64	213	148	0,69		
	nat BE + dip BE	77.439	53.295	0,69	67.031	47.203	0,70		
Total	nat BE + dip N-BE	83	60	0,72	61	48	0,79		
Total	nat N-BE + dip BE	4.922	3.270	0,66	4.456	3.091	0,69		
	nat N-BE + dip N-BE	545	339	0,62	379	261	0,69		

Les tableaux 9 et 10 présentent la distribution des aides-soignants selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 9 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 10 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

<u>Colonne 1 :</u> Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

<u>Colonne 2</u>: Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat BE = belge, nat N-BE = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip BE = diplôme belge, dip N-BE = diplôme non belge).

 $\underline{Colonne~3:}~PA:N:Nombre~d'aides-soignants~professionnellement~actifs~(PA=Professionally~Active)~au~31/12/2018.$

<u>Colonne 4 :</u> PA : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les aides-soignants professionnellement actifs (PA).

<u>Colonne 5 :</u> PA : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants professionnellement actifs (PA) (PA ETP Tot. / N). Colonne 6 : PR : N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2018.

<u>Colonne 7 :</u> PR : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 8 : PR : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 11. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018

		ONSS											
		Sar	nté	Ense	eign.	Pul	blic	Aut		То	tal		
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.		
Région d'activité													
	<30	11.581	0,74	131	0,67	125	0,83	2.489	0,61	13.978	0,74		
	30<45	15.365	0,71	295	0,60	240	0,69	2.470	0,59	17.987	0,71		
Région flamande	45<60	14.443	0,68	134	0,50	172	0,62	1.018	0,53	15.505	0,68		
	60+	1.279	0,66	6	0,37	13	0,50	89	0,25	1.369	0,64		
	Tot	42.668	0,71	566	0,59	550	0,70	6.066	0,58	48.839	0,71		
	<30	4.269	0,60	39	0,63	52	0,60	428	0,55	4.739	0,60		
	30<45	10.138	0,66	129	0,63	190	0,69	970	0,56	11.328	0,66		
Région wallonne	45<60	7.813	0,70	78	0,61	125	0,62	434	0,50	8.336	0,70		
	60+	840	0,70	0	0	8	0,52	25	0,43	868	0,70		
	Tot	23.060	0,66	246	0,62	375	0,65	1.857	0,54	25.271	0,66		
	<30	755	0,75	26	0,68	36	0,87	137	0,58	937	0,74		
	30<45	2.485	0,79	66	0,77	101	0,90	264	0,56	2.865	0,79		
Région Bruxelles-Capitale	45<60	2.523	0,85	24	0,63	37	0,88	168	0,51	2.711	0,84		
Braxenes Capitale	60+	342	0,81	4	0,42	4	0,79	8	0,21	355	0,80		
	Tot	6.105	0,81	120	0,71	178	0,89	577	0,55	6.868	0,80		
Communauté													
	<30	11.720	0,74	147	0,67	145	0,83	2.537	0,61	14.193	0,74		
	30<45	15.516	0,71	326	0,61	274	0,72	2.442	0,59	18.171	0,71		
Communauté flamande	45<60	14.747	0,69	144	0,52	177	0,64	1.000	0,52	15.805	0,69		
Hamanac	60+	1.328	0,66	9	0,35	14	0,53	90	0,24	1.421	0,64		
	Tot	43.311	0,71	626	0,60	610	0,72	6.069	0,58	49.590	0,71		
	<30	4.885	0,62	49	0,64	68	0,67	517	0,52	5.461	0,62		
	30<45	12.472	0,68	164	0,66	257	0,74	1.262	0,56	14.009	0,68		
Communauté française	45<60	10.032	0,74	92	0,61	157	0,66	620	0,51	10.747	0,73		
Trançaise	60+	1.133	0,74	1	0,79	11	0,59	32	0,42	1.171	0,73		
	Tot	28.522	0,69	306	0,64	493	0,70	2.431	0,53	31.388	0,69		
Total				.,			.!						
	<30	16.605	0,71	196	0,66	213	0,78	3.054	0,60	19.654	0,71		
	30<45	27.988	0,70	490	0,63	531	0,73	3.704	0,58	32.180	0,70		
Belgique	45<60	24.779	0,71	236	0,55	334	0,65	1.620	0,52	26.552	0,70		
8-4	60+	2.461	0,70	10	0,39	25	0,56	122	0,29	2.592	0,68		
	Tot	71.833	0,70	932	0,61	1.103	0,71	8.500	0,57	80.978	0,70		

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Pour les aides-soignants salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

Le secteur de la santé, indiqué en bleu/vert, est présenté plus en détail dans le tableau suivant.

Attention! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de santé avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Santé' et une fois à la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquence, la somme des secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS: Information sur le nombre total d'aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

<u>Santé :</u> Hôpitaux, maisons de repos, soins à domicile, services sociaux, CPAS, services de prérogative public (défense, services du feu, police,...)

Enseign. : Enseignement: les différents niveaux de l'enseignement

<u>Public</u>: Secteur public: services fédéraux et régionaux, administration générale

<u>Autre</u>: Catégories restantes (activités industrielles variées, activités des agences de travail...)

<u>N :</u> nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 12. Répartition des aides-soignants salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018

		ONSS													
		Secteur de soins de santé													
		Hôp	ital	MR	.(S)	Soir dom		CP	AS	Ai	de	Autre	santé	Total	santé
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activ	ité														
	<30	967	0,79	7.079	0,73	238	0,57	1.581	0,78	1.650	0,72	142	0,87	11.581	0,74
D.4-:	30<45	1.936	0,74	7.564	0,70	368	0,58	2.215	0,73	3.193	0,70	160	0,78	15.365	0,71
Région flamande	45<60	2.646	0,71	6.307	0,67	255	0,56	2.775	0,67	2.469	0,71	83	0,73	14.443	0,68
Tamarae	60+	355	0,70	512	0,62	17	0,58	270	0,67	126	0,68	4	0,54	1.279	0,66
	Tot	5.904	0,73	21.462	0,70	878	0,57	6.841	0,71	7.438	0,71	389	0,80	42.668	0,71
									I						
	<30	939	0,63	2.119	0,52	174	0,61	566	0,66	494	0,71	31	0,76	4.269	0,60
Région	30<45	2.720	0,70	4.368	0,59	301	0,63	1.512	0,70	1.239	0,69	87	0,80	10.138	0,66
wallonne	45<60	2.740	0,72	2.691	0,66	173	0,63	1.487	0,73	728	0,68	51	0,74	7.813	0,70
	60+	414	0,72	230	0,67	9	0,60	141	0,72	47	0,64	3	0,70	840	0,70
	Tot	6.813	0,70	9.408	0,60	657	0,62	3.706	0,71	2.508	0,69	172	0,77	23.060	0,66
	<30	149	0,80	403	0.66	13	0.78	85	0,87	73	0,84	38	0,97	755	0,75
D. ()	30<45	600	0,30	1.136	0,74	27	0,78	463	0,84	251	0,79	62	0,89	2.485	0,79
Région Bruxelles-Capi	45<60	752	0,78	879	0,83	9	0,77	566	0,87	353	0,83	23	0,88	2.523	0,75
tale	60+	137	0,74	103	0,81	1	0,32	72	0,89	32	0,86	1	1,00	342	0,83
	Tot	1.638	0,78	2.521	0,76	50	0,77	1.186	0,86	709	0,82	124	0,91	6.105	0,81
Communauté			- ,		- ,		.,		- ,		- 7-		- ,-		- , -
	<30	996	0,79	7.123	0,73	243	0,57	1.580	0,78	1.691	0,73	161	0,88	11.720	0,74
	30<45	1.975	0,75	7.543	0,70	376	0,58	2.224	0,73	3.293	0,70	175	0,79	15.516	0,71
Communauté flamande	45<60	2.813	0,71	6.314	0,67	254	0,56	2.828	0,67	2.536	0,71	94	0,76	14.747	0,69
Hamande	60+	390	0,69	513	0,62	18	0,56	281	0,68	126	0,67	5	0,63	1.328	0,66
	Tot	6.174	0,73	21.493	0,70	891	0,57	6.913	0,71	7.646	0,71	435	0,81	43.311	0,71
	<30	1.059	0,65	2.478	0,54	182	0,62	652	0,69	526	0,72	50	0,85	4.885	0,62
C	30<45	3.281	0,71	5.525	0,63	320	0,64	1.966	0,74	1.390	0,70	134	0,83	12.472	0,68
Communauté française	45<60	3.325	0,74	3.563	0,70	183	0,63	2.000	0,76	1.014	0,72	63	0,76	10.032	0,74
Tangaroo	60+	516	0,73	332	0,71	9	0,60	202	0,77	79	0,74	3	0,70	1.133	0,74
	Tot	8.181	0,71	11.898	0,63	694	0,63	4.820	0,74	3.009	0,71	250	0,81	28.522	0,69
Total					-				ı						
	<30	2.055	0,72	9.601	0,68	425	0,59	2.232	0,75	2.217	0,73	211	0,87	16.605	0,71
	30<45	5.256	0,72	13.068	0,67	696	0,61	4.190	0,73	4.683	0,70	309	0,81	27.988	0,70
Belgique	45<60	6.138	0,73	9.877	0,68	437	0,59	4.828	0,71	3.550	0,71	157	0,76	24.779	0,71
	60+	906	0,71	845	0,65	27	0,57	483	0,72	205	0,70	8	0,66	2.461	0,70
	Tot	14.355	0,72	33.391	0,67	1.585	0,60	11.733	0,73	10.655	0,71	685	0,81	71.833	0,70

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, selon la région d'activité ou la communauté (pour une répartition par **province**, voir le section **IV. Annexe**) et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé. Il offre une vue détaillée de la colonne 'Santé' du tableau précédent.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Attention! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquence, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total santé.

La région d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'aides-soignants salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'aides-soignants salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'aides-soignants salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS: Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital: Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers

MR(S): Maisons de repos et de soins,

Soins à domicile : Activités infirmiers

<u>CPAS</u>: CPAS (y compris les maisons de repos et les services d'aide à domicile organisées par le CPAS).

<u>Aide</u>: Aide sociale: 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

<u>Autre santé :</u> Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

<u>N</u> : nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur de la santé.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

 $Tableau\ 13a.\ Répartition\ du\ nombre\ d'ETP\ et\ ETP\ moyen\ des\ aides-soignants\ actifs\ dans\ les\ soins\ de\ sant\'e\ (PR)\ par\ cat\'egorie\ d'âge\ et\ statut\ professionnel,\ selon\ la\ r\'egion\ d'activit\'e,\ 31/12/2018$

	Région flamande													
	Sal	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant e	exclusif					
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP ETP		% du volume d'ETP				
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total				
<25	5.170	3.888,3	0,75	98	68,4	0,70	6	6,0	1,00					
25<30	6.071	4.497,3	0,74	242	165,2	0,68	8	8,0	1,00					
30<35	5.490	3.931,6	0,72	213	137,2	0,64	8	8,0	1,00	F				
35<40	5.005	3.558,9	0,71	211	136,1	0,64	10	10,0	1,00					
40<45	4.235	3.001,9	0,71	214	145,0	0,68	8	8,0	1,00	r .				
45<50	4.520	3.199,3	0,71	185	122,8	0,66	6	6,0	1,00					
50<55	4.899	3.392,2	0,69	190	126,4	0,67	3	3,0	1,00					
55<60	4.539	2.982,3	0,66	112	69,6	0,62	5	5,0	1,00					
60<65	1.202	796,5	0,66	35	22,7	0,65	0	0,0	0	r r				
65+	42	23,6	0,56	0	0,0	0	1	1,0	1,00	05 10 15				
	41.173	29.271,9	0,71	1.500	993,5	0,66	55	55,0	1,00					

	Région wallonne														
	Sal	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant	exclusif						
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP					
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total					
<25	1.284	727,3	0,57	14	7,8	0,56	1	1,0	1,00						
25<30	2.900	1.777,4	0,61	71	43,3	0,61	1	1,0	1,00	f f					
30<35	3.330	2.121,1	0,64	81	51,5	0,64	1	1,0	1,00	f f F					
35<40	3.388	2.232,7	0,66	123	77,8	0,63	4	4,0	1,00	1					
40<45	3.088	2.105,2	0,68	128	85,3	0,67	4	4,0	1,00	f					
45<50	2.760	1.948,9	0,71	133	93,4	0,70	0	0,0	0	f f					
50<55	2.603	1.825,2	0,70	98	67,6	0,69	2	2,0	1,00	6 6					
55<60	2.161	1.499,4	0,69	59	38,9	0,66	6	6,0	1,00						
60<65	791	555,5	0,70	26	20,4	0,78	3	3,0	1,00	T F F					
65+	22	14,0	0,64	1	1,0	1,00	6	6,0	1,00	05 10 15					
	22.327	14.806,6	0,66	734	486,9	0,66	28	28,0	1,00						

				R	égion	Bruxe	lles-C	apital	e	
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant o	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	206	148,9	0,72	2	2,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	540	412,5	0,76	7	4,8	0,68	0	0,0	0	
30<35	736	566,2	0,77	20	15,3	0,76	1	1,0	1,00	f f
35<40	757	595,8	0,79	35	26,3	0,75	0	0,0	0	
40<45	918	754,0	0,82	19	14,5	0,76	0	0,0	0	F F F
45<50	827	693,6	0,84	34	28,8	0,85	1	1,0	1,00	F F
50<55	904	783,8	0,87	29	22,2	0,76	1	1,0	1,00	
55<60	713	596,8	0,84	16	13,6	0,85	1	1,0	1,00	
60<65	316	257,5	0,81	9	7,0	0,78	0	0,0	0	
65+	15	11,8	0,79	2	1,3	0,63	0	0,0	0	05 10 15
	5.932	4.820,9	0,81	173	135,7	0,78	4	4,0	1,00	

					Etra	nger o	u inco	nnu		
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
25<30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
30<35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	1	1,0	1,00	
40<45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
45<50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
50<55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
55<60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
60<65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	0	0,0	0	0	0,0	0	1	1,0	1,00	

Tableau 13b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2018

					Comn	nunaut	té flam	ande		
	Sal	arié exc	lusif	Sta	tut com	biné	Indépe	endant (exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	5.233	3.938,8	0,75	99	69,4	0,70	5	5,0	1,00	7 1
25<30	6.145	4.556,2	0,74	243	165,4	0,68	7	7,0	1,00	
30<35	5.551	3.978,7	0,72	215	137,7	0,64	8	8,0	1,00	7 1
35<40	5.041	3.581,9	0,71	210	135,0	0,64	11	11,0	1,00	1 1
40<45	4.288	3.045,7	0,71	214	145,4	0,68	8	8,0	1,00	9
45<50	4.577	3.249,5	0,71	190	127,3	0,67	5	5,0	1,00	3 1
50<55	4.994	3.467,5	0,69	193	128,4	0,67	3	3,0	1,00	7 1
55<60	4.682	3.084,2	0,66	113	70,3	0,62	4	4,0	1,00	
60<65	1.251	829,9	0,66	37	24,3	0,66	0	0,0	0	
65+	39	22,6	0,58	1	1,0	1,00	1	1,0	1,00	05 10 15
	41.801	29.754,8	0,71	1.515	1.004,1	0,66	52	52,0	1,00	_

					Comn	nunau	té fran	çaise		
	Sala	arié excl	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant o	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	1.427	825,8	0,58	15	8,8	0,58	2	2,0	1,00	
25<30	3.366	2.131,1	0,63	77	47,9	0,62	2	2,0	1,00	
30<35	4.005	2.640,1	0,66	99	66,3	0,67	2	2,0	1,00	7 1
35<40	4.109	2.805,4	0,68	159	105,3	0,66	4	4,0	1,00	1 1
40<45	3.953	2.815,3	0,71	147	99,3	0,68	4	4,0	1,00	7 1
45<50	3.530	2.592,3	0,73	162	117,8	0,73	2	2,0	1,00	7
50<55	3.412	2.533,8	0,74	124	87,8	0,71	3	3,0	1,00	7 1
55<60	2.731	1.994,4	0,73	74	51,9	0,70	8	8,0	1,00	7
60<65	1.058	779,6	0,74	33	25,8	0,78	3	3,0	1,00	
65+	40	26,8	0,67	2	1,3	0,63	6	6,0	1,00	05 10 15
	27.631	19.144,6	0,69	892	612,0	0,69	36	36,0	1,00	

Tableau 13c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2018

						Belgi	que			
	Sal	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant (exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	6.660	4.764,5	0,72	114	78,2	0,69	7	7,0	1,00	7
25<30	9.511	6.687,2	0,70	320	213,3	0,67	9	9,0	1,00	
30<35	9.556	6.618,9	0,69	314	203,9	0,65	10	10,0	1,00	T I
35<40	9.150	6.387,3	0,70	369	240,2	0,65	15	15,0	1,00	
40<45	8.241	5.861,0	0,71	361	244,8	0,68	12	12,0	1,00	T I
45<50	8.107	5.841,8	0,72	352	245,1	0,70	7	7,0	1,00	
50<55	8.406	6.001,2	0,71	317	216,2	0,68	6	6,0	1,00	1 1
55<60	7.413	5.078,6	0,69	187	122,1	0,65	12	12,0	1,00	
60<65	2.309	1.609,5	0,70	70	50,1	0,72	3	3,0	1,00	
65+	79	49,4	0,63	3	2,3	0,75	7	7,0	1,00	05 10 15
	69.432	48.899,4	0,70	2.407	1.616,1	0,67	88	88,0	1,00	

<u>Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 13a, 13b et 13c</u>

Les tableaux 13a, 13b et 13c donnent une image de l'activité d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2018).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur rose indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé des soins médicaux. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des aides-soignants salariés actifs dans un secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Par raison des données manquantes, un ETP fictif et réaliste de 1 est attribué à chaque aide-soignant ayant un statut indépendant exclusif dans les soins de santé. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant n'est pas supérieure à 1.

Explication

<u>Colonnes 2, 5 et 8 :</u> N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

<u>Colonnes 4, 7 et 10 :</u> ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 14. Répartition des aides-soignants actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2018

	P.	A			PR				Age		Sexe
Lieu d'activité ou communauté	N^1	Dens.	N^2	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité								1	1		
Bruxelles	6.947	57,48	6.109	50,55	4.961	41,05	0,81	24,75	42,41	32,84	88,20
Flandre occidentale	10.370	86,72	8.736	73,06	6.306	52,73	0,72	44,36	31,96	23,68	95,03
Flandre orientale	11.830	78,08	10.215	67,42	7.609	50,22	0,74	40,27	33,66	26,07	94,07
Brabant flamand	7.145	62,34	6.274	54,74	4.616	40,27	0,74	38,43	34,41	27,16	92,62
Anvers	14.128	76,04	11.999	64,58	8.377	45,09	0,70	39,54	34,14	26,33	93,84
Limbourg	6.721	76,90	5.504	62,97	3.414	39,06	0,62	39,28	34,68	26,04	94,22
Hainaut	10.526	78,30	9.567	71,17	6.520	48,51	0,68	33,50	42,34	24,16	92,01
Brabant wallon	2.113	52,35	1.889	46,80	1.352	33,49	0,72	31,66	40,87	27,47	90,52
Namur	3.391	68,60	3.020	61,09	1.939	39,23	0,64	36,66	40,13	23,21	92,68
Liège	8.018	72,43	7.042	63,61	4.540	41,01	0,64	32,22	42,03	25,75	92,15
Luxembourg	1.788	62,82	1.571	55,19	970	34,08	0,62	32,08	40,29	27,63	95,42
Etranger & Inconnu	12	0	1	0	1	0	1,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Région d'activité											
Région flamande	50.194	76,18	42.728	64,85	30.320	46,02	0,71	40,50	33,69	25,81	94,01
Région wallonne	25.836	71,10	23.089	63,54	15.321	42,16	0,66	33,28	41,70	25,02	92,25
Rég. Bruxelles-Cap.	6.947	57,48	6.109	50,55	4.961	41,05	0,81	24,75	42,41	32,84	88,20
Étranger & Inconnu	12	0	1	0	1	0	1,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Communauté								1	T		
Communauté flamande	50.923	74,55	43.368	63,49	30.811	45,11	0,71	40,37	33,54	26,10	94,02
Communauté française	32.066	69,70	28.559	62,08	19.793	43,02	0,69	31,50	42,26	26,24	91,33
Total								Γ	Г		
Belgique	82.989	72,60	71.927	62,92	50.603	44,27	0,70	36,84	37,00	26,15	92,95

Le tableau 14 présente la distribution géographique des aides-soignants sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N^{l} : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs.

Colonne 3: PA Dens. N^1 : Densité: (PA N^1 / population 01/01/2019) x 10.000.

Colonne 4 : PR N² : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5: PR Dens. N^2 : Densité: $(PR N^2 / population 01/01/2019) x 10.000$.

<u>Colonne 6 :</u> PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS par les aides-soignants actifs dans les soins de santé.

Colonne 7: PR Dens ETP.: Densité: (PR ETP Tot. / population 01/01/2019) x 10.000.

<u>Colonne 8 :</u> PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés dans le cadre ONSS par les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N²).

<u>Colonnes 9, 10 & 11 :</u> Age : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : $\% N^2$ Fem. : Pourcentage de femmes parmi les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR N^2).

SECTION III. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 15. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut professionnel, 31/12/2018

	LTP	P	PA	F	PR		Age		Ge	enre	Natio	nalité
Statut professionnel	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<30	30<40	40<50	Н	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	462	462	287	428	272	159	268	1	25	403	394	34
Statut combiné	16	16	10	13	7	2	11	0	0	13	12	1
Indépendant exclusif	9	9	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0
Inactif	255	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	742	487	297	442	280	161	280	1	25	417	407	35

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Le tableau 15 affiche la répartition des aides-soignants (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif) au 31/12/2018.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il n' est donc pas possible d'identifier correctement les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP : N : Nombre de personnes en droit de prester (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants professionnellement actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

<u>Colonnes 5 et 6 :</u> PR : N et ETP Tot. : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

<u>Colonnes 10 et 11 :</u> Genre : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme). <u>Colonnes 12 et 13 :</u> Nationalité : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).

SECTION IV. ANNEXE

Tableau 16. Répartition des aides-soignants (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par lieu d'activité, 31/12/2018

				Fl	andre	occide	entale								
					Hom	mes	Femi	mes		Py	rami	de de	es âgo	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re tot	al LT	P	
<25	2.580	1.540	1.283		264	93	2.316	1.190	r				П,	Ē	
25<30	2.097	1.828	1.421		198	127	1.899	1.294	ř.	4	1		-	ı,	1
30<35	1.755	1.495	1.171		112	60	1.643	1.111	ř.	1	1		-	F.	1
35<40	1.393	1.206	989		73	43	1.320	946		1	1		-		1
40<45	1.149	978	848		58	33	1.091	815		-	1		-		1
45<50	1.213	1.075	955		39	20	1.174	935			1		-		1
50<55	1.182	1.013	926		46	27	1.136	899			1		-		1
55<60	1.167	971	914		32	23	1.135	891			1			r	
60<65	784	250	226		20	8	764	218	-	1	1		1		1
65+	524	14	3	05 10 15	6	0	518	3	15	10	05		05	10	15
Total	13.844	10.370	8.736		848	434	12.996	8.302		·					

				F	landr	e oriëi	ıtale								
					Hom	mes	Fem	mes		Py	ramio	de des	âge	S	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nbr	re total	LTP	,	
<25	2.627	1.496	1.250		283	111	2.344	1.139	i.		1		i	T.	1
25<30	2.117	1.800	1.462		196	123	1.921	1.339	Ŧ.		4		,	E	1
30<35	2.032	1.714	1.402		150	86	1.882	1.316			1			-	1
35<40	1.810	1.513	1.291		110	72	1.700	1.219	1	-	1		,	T.	1
40<45	1.442	1.223	1.049		80	48	1.362	1.001	1	-	1		,	F	1
45<50	1.458	1.242	1.098		74	47	1.384	1.051	1	-	1		,	E	1
50<55	1.591	1.335	1.246		69	52	1.522	1.194	T.		1				
55<60	1.515	1.189	1.142		62	54	1.453	1.088					,		
60<65	991	290	262		39	13	952	249			1		,	T.	
65+	636	28	13	05 10 15	13	0	623	13	15	10	05	C)5	10	15
Total	16.219	11.830	10.215		1.076	606	15.143	9.609							

					Aı	nvers									
					Hom	mes	Fem	mes		Py	rami	de (des âg	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re t	otal LT	P	
<25	2.934	1.652	1.378		301	120	2.633	1.258	T					Ē	10
25<30	2.581	2.191	1.736		252	153	2.329	1.583		-	1		-	T r	
30<35	2.465	2.036	1.630		178	102	2.287	1.528	E	-	1		- 1	T.	11
35<40	2.184	1.827	1.515		138	92	2.046	1.423	Ε.	76	1		- 1	, .	11
40<45	1.804	1.511	1.291		109	59	1.695	1.232	E	10	1				
45<50	1.719	1.453	1.290		99	73	1.620	1.217	E		1				10
50<55	1.838	1.559	1.411		84	59	1.754	1.352			1				190
55<60	1.789	1.430	1.332		90	61	1.699	1.271							- 10
60<65	1.103	439	403		48	20	1.055	383							200
65+	724	30	13	05 10 15	38	0	686	13	15	10	05		05	10	15
Total	19.141	14.128	11.999		1.337	739	17.804	11.260			-1				•

						Lim	bourg	5								
						Hom	mes	Femi	nes		Py	rami	de d	les âg	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total	LTP L	TP	PR	LTP	PR		%	du nb	re to	tal LT	P	
<25	1.616	841	667		ž.	206	71	1.410	596	F		1			T.	1
25<30	1.325	1.097	831	6		156	83	1.169	748	Ē		1		,	F	i p
30<35	1.100	888	664		<u></u>	82	33	1.018	631	Ē		1		-	T E	10
35<40	1.011	815	667		<u></u>	43	26	968	641	Ē		1		,	F	10
40<45	884	741	614			57	29	827	585			1		,		ir.
45<50	852	718	628			37	21	815	607			1		1	1	ir.
50<55	994	805	701			52	30	942	671			1		1		
55<60	813	653	585			35	18	778	567						10	
60<65	423	154	142		É	16	7	407	135			1			l i	1
65+	249	9	5	05 10 15	5	20	0	229	5	15	10	05		05	10	15
Total	9.267	6.721	5.504			704	318	8.563	5.186	-	-	•				

				I	Braban	t flam	and								
					Hom	mes	Femi	mes		Py	rami	de d	des âg	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re to	otal LT	P	
<25	1.431	769	696		180	77	1.251	619	1		1			T	
25<30	1.229	1.044	871		118	69	1.111	802			1		-	T	1
30<35	1.174	992	844		109	73	1.065	771			1			T	1
35<40	1.060	897	764		104	70	956	694	1	-	1			T	1
40<45	926	764	655		65	42	861	613	1	-	1		-	T	1
45<50	962	830	740		63	44	899	696	1		1			T T	
50<55	1.056	879	808		51	34	1.005	774	1		1		1	1	
55<60	935	731	683		49	31	886	652	1				1	1	
60<65	631	224	204		42	22	589	182	1		1			T.	1
65+	470	15	9	05 10 15	26	1	444	8	15	10	05		05	10	15
Total	9.874	7.145	6.274		807	463	9.067	5.811							

				Régio	n Bru	xelles	Capita	ale							
					Hom	mes	Femi	mes		Py	yrami	de d	des âg	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re to	otal LT	P	
<25	692	268	208		98	35	594	173	Ē		1			Ē	1
25<30	1.040	677	547		130	70	910	477	Ē		- 1		-	F	-
30<35	1.281	917	757		174	99	1.107	658	E		1		1	1	1
35<40	1.224	922	792		143	90	1.081	702	E		1		-	1	-
40<45	1.289	1.056	937		165	114	1.124	823	E		- 1				4
45<50	1.154	953	862		126	91	1.028	771	E				-		
50<55	1.225	1.014	934		160	120	1.065	814	E	-	1		-		
55<60	947	773	730		96	68	851	662	E		,		-	7	- 12
60<65	533	341	325		47	28	486	297	E		1			T	1
65+	378	26	17	05 10 15	33	6	345	11	15	10	05		0,5	10	15
Total	9.763	6.947	6.109		1.172	721	8.591	5.388							

						Braba	nt wal	lon							
						Hom	mes	Femi	mes		Py	yramid	le des â	ges	
	LTP	PA	PR	% du nbr	e total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nbr	e total L'	ГР	
<25	204	92	86		T E	26	11	178	75	ř.		4		Ē	Tr.
25<30	338	287	248		T 6	47	33	291	215			,		ř	
30<35	374	309	264		TI E	46	37	328	227	į.		1		Ē	1
35<40	369	307	267		T E	39	31	330	236		-	,		ř.	-
40<45	347	283	256			25	20	322	236		-	,			-
45<50	335	281	249		1 6	18	13	317	236		-	1			-
50<55	324	259	240			27	20	297	220	· ·		,		,	-
55<60	245	182	174	-		11	9	234	165		-	1			1
60<65	216	102	97			7	4	209	93			1			11
65+	170	11	8	05	10 15	6	1	164	7	15	10	05	05	10	15
Total	2.922	2.113	1.889			252	179	2.670	1.710						

					На	inaut									
					Hom	mes	Femi	mes		Py	rami	de d	es âge	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re tot	al LT	P	
<25	1.377	578	522		131	42	1.246	480	F.		-			Ē	
25<30	2.010	1.378	1.245		247	139	1.763	1.106	T.		1		-	T.	1
30<35	2.316	1.643	1.438		221	142	2.095	1.296	T.		4		1	T F	1
35<40	2.277	1.672	1.490		197	129	2.080	1.361	T.		4		1	T T	1
40<45	2.085	1.529	1.382		198	128	1.887	1.254	Ē	-	1		1		1
45<50	1.699	1.264	1.179		111	78	1.588	1.101	Ē	-	T T		1	T F	1
50<55	1.612	1.148	1.064		98	62	1.514	1.002	E		1		-		1
55<60	1.410	960	918		47	33	1.363	885	E		1		-		1
60<65	1.030	333	319		31	10	999	309	T.	-	1			T T	1
65+	821	21	10	05 10 15	44	1	777	9	15	10	05		05	10	15
Total	16.637	10.526	9.567		1.325	764	15.312	8.803			_				

					N	amur									
					Hom	mes	Fem	mes		Py	yramio	de de	s âge	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nbi	re tota	ıl LT	P	
<25	558	220	193		66	17	492	176	Ē		1			Ē	110
25<30	674	473	433		71	40	603	393	Ŧ		1			F	
30<35	720	557	481		66	37	654	444	Ē	-	1		-	F	1
35<40	653	497	441		58	38	595	403	T.		1			T.	1
40<45	582	449	402		43	28	539	374	T.		7		9		
45<50	540	418	369		38	22	502	347	T.		Y		9		
50<55	495	363	324		28	17	467	307	ī		1			T _E	1
55<60	449	296	271		25	18	424	253	ī		1		-		1
60<65	329	109	102		13	4	316	98	ī		1		1		1
65+	283	9	4	05 10 15	16	0	267	4	15	10	05		05	10	15
Total	5.283	3.391	3.020		424	221	4.859	2.799							

					L	iège			
					Hom	mes	Femi	mes	Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	1.045	427	382		110	31	935	351	1
25<30	1.476	1.001	868		165	89	1.311	779	9
30<35	1.802	1.203	1.019		173	97	1.629	922	2
35<40	1.745	1.260	1.083	F	149	94	1.596	989	9
40<45	1.489	1.103	964		135	83	1.354	881	1
45<50	1.342	1.016	913		101	64	1.241	849	9
50<55	1.298	963	870		81	53	1.217	817	7
55<60	1.041	752	690		49	25	992	665	5
60<65	668	272	246		37	16	631	230	0
65+	559	21	7	05 10 15	37	1	522	6	6 15 10 05 05 10 15
Total	12.465	8.018	7.042		1.037	553	11.428	6.489	

					Luxe	mbou	rg					
					Hom	mes	Femi	mes		Py	yrami	de des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTI	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re total LTP
<25	277	128	116		31	13	246	103	Ŧ.		1	
25<30	294	209	178		27	10	267	168	į.	-	1	
30<35	334	247	210		29	16	305	194	1	-	1	
35<40	354	278	234		18	10	336	224	į.	-	1	
40<45	308	242	216		14	8	294	208	į.	-	1	
45<50	272	213	183		11	6	261	177	į.	-	1	
50<55	290	224	205		10	6	280	199	į.	-	1	
55<60	254	185	173		5	3	249	170	į.	-	1	
60<65	157	58	56		6	0	151	56	i.	-	T	
65+	121	4	0	05 10 15	4	0	117	0	15	10	05	05 10 15
Total	2.661	1.788	1.571		155	72	2.506	1.499				

				Ét	ranger	ou in	connu							
					Hom	mes	Fem	mes		Py	yrami	de des âg	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re total LT	P	
<25	928	0	0		121	0	807	0	ï		-		T	10
25<30	1.249	2	0	To the transfer of the transfe	223	0	1.026	0			1	1	1	-
30<35	1.016	3	0	E I E	147	0	869	0	E		1	1	1	-
35<40	595	1	1		108	0	487	1	E		1	1	T T	
40<45	436	4	0	E I E	68	0	368	0	E	-	1	1	T	1
45<50	345	0	0		64	0	281	0	E		1	1	TE	
50<55	292	1	0	F 1 6	50	0	242	0	ī		1		TE	
55<60	196	0	0	F 1 6	25	0	171	0	ī		1	1	TE	
60<65	127	1	0	F 1 6	13	0	114	0	ī		1	1	TE	
65+	102	0	0	05 10 15	6	0	96	0	15	10	05	05	10	15
Total	5.286	12	1		825	0	4.461	1						

					T	otal									
					Hom	mes	Fem	mes		Py	rami	de de	s âge	es	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR		%	du nb	re tota	al LT	P	
<25	16.269	8.011	6.781		1.817	621	14.452	6.160						T	1
25<30	16.430	11.987	9.840		1.830	936	14.600	8.904	Ē		- 1		,	T T	1
30<35	16.369	12.004	9.880		1.487	782	14.882	9.098	Ē		- 1		-, -	Ŧ	1
35<40	14.675	11.195	9.534		1.180	695	13.495	8.839	Ē		- 1		,	Ŧ	1
40<45	12.741	9.883	8.614		1.017	592	11.724	8.022			1		1	T T	1
45<50	11.891	9.463	8.466		781	479	11.110	7.987			1		-	T T	1
50<55	12.197	9.563	8.729		756	480	11.441	8.249		-	1				1
55<60	10.761	8.122	7.612		526	343	10.235	7.269	· ·		1				1
60<65	6.992	2.573	2.382		319	132	6.673	2.250	į.		- 1			Ē	1
65+	5.037	188	89	05 10 15	249	10	4.788	79	15	10	05		05	10	15
Total	123.362	82.989	71.927		9.962	5.070	113.400	66.857							

Le tableau 16 donne la répartition des aides-soignants (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque province d'activité (au 31/12/2018).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8: LTP (= Licensed to Practice): Nombre de personnes disposant d'un diplôme d'aide-soignant autorisés à exercer la profession d'aide-soignant selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un diplôme d'aide-soignant et d'un visa. Par suite de retards éventuels lors de l'enregistrement dans le cadastre fédéral, certaines personnes n'ont pas (encore) reçu de visa, malgré le fait qu'elles disposent déjà d'un diplôme d'aide-soignant. Pour cette raison, toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'aide-soignant sont reprises dans le groupe d'analyse LTP, sauf les personnes avec un diplôme supplémentaire dans les soins de santé. Nous supposons qu'elles exerceront la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu. Il est à noter que les personnes titulaires à la fois d'un diplôme d'aide-soignant et d'un diplôme d'infirmier ne font pas partie du groupe d'analyse LTP.

<u>Colonne 3 :</u> **PA** (= Professionnally Active) : Nombre d'aides-soignants **professionnellement actifs** selon leur catégorie d'âge. Un aide-soignant en droit de prester (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrite comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2018 ou reprise au 31 décembre 2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR (= Practising): Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9) Font parties de ce groupe d'analyse les aides-soignants actifs du groupe d'analyse PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe d'analyse PR lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2018 et est active dans un secteur de soins de santé, OU est reprise au 31/12/2018 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2018 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Tableau 17. Répartition des aides-soignants actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon le lieu d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2018

								ON	ISS						
							Secte	ur de s	oins de	santé					
		Hôp	ital	MR	.(S)	Soin		CP.	AS	Aic	de	Autre	santé	Tot san	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région flama	nde														
	<30	138	0,80	1.621	0,80	43	0,54	401	0,82	479	0,74	27	0,95	2.703	0,79
Flandre	30<45	254	0,75	1.530	0,72	86	0,53	423	0,70	690	0,71	32	0,76	3.005	0,72
occidentale	45<60	398	0,67	1.320	0,66	67	0,58	531	0,63	476	0,70	14	0,74	2.794	0,66
	60+	59	0,66	93	0,59	2	0,52	58	0,65	16	0,72	1	1,00	229	0,63
	Tot	849	0,72	4.564	0,73	198	0,55	1.413	0,71	1.661	0,72	74	0,83	8.731	0,72
							1								
	<30	247	0,88	1.493	0,81	72	0,66	528	0,88	353	0,70	27	0,84	2.708	0,81
Flandre	30<45	534	0,76	1.546	0,72	123	0,61	745	0,79	765	0,69	35	0,76	3.733	0,73
orientale	45<60	682	0,74	1.238	0,67	85	0,59	860	0,74	619	0,71	22	0,76	3.482	0,71
	60+	89	0,70	90	0,56	7	0,56	67	0,70	23	0,65	0	0	274	0,65
	Tot	1.552	0,76	4.367	0,73	287	0,61	2.200	0,79	1.760	0,70	84	0,78	10.197	0,74
	<30	366	0,76	1.993	0,69	57	0,39	264	0,68	414	0,74	54	0,87	3.110	0,71
	30<45	727	0,74	2.350	0,69	47	0,50	403	0,68	868	0,71	60	0,81	4.433	0,71
Anvers	45<60	835	0,72	1.936	0,67	28	0,44	594	0,62	631	0,72	27	0,70	4.026	0,68
	60+	107	0,71	187	0,66	1	0,19	76	0,65	45	0,73	2	0,35	416	0,68
	Tot	2.035	0,73	6.466	0,68	133	0,44	1.337	0,65	1.958	0,72	143	0,81	11.985	0,70
	20	70	0.72	1.000	0.56	27	0.67	100	0.55	100	0.62	22	0.70	1 406	0.50
	<30	72 180	0,73	1.000	0,56	27	0,67	190	0,55	199	0,63	23 18	0,79	1.496	0,59
Limbourg	30<45		0,75	921	0,60	54	0,59	302	0,62	474	0,64		0,69	1.938	0,63
Limbourg	45<60	335	0,66	742	0,60	31	0,56	398	0,60	416 21	0,68	6	0,74	1.913	0,63
	60+	39	0,63	2.713	0,58	5 117	0,55	923	0,64		0,60	0 47	0.74	147 5.494	0,61
	Tot	626	0,09	2.713	0,39	11/	0,60	923	0,60	1.110	0,03	47	0,/4	3.494	0,62
	<30	144	0,73	972	0,75	39	0,63	198	0,79	205	0,78	11	0,90	1.564	0,75
	30<45	241	0,73	1.217	0,74	58	0,66	342	0,76	396	0,78	15	0,89	2.256	0,73
Brabant	45<60	396	0,72	1.071	0,72	44	0,56	392	0,70	327	0,72	14	0,76	2.228	0,74
flamand	60+	61	0,73	92	0,64	2	0,97	36	0,76	21	0,65	1	0,46	213	0,69
	Tot	842	0,73	3.352	0,73	143	0,63	968	0,75	949	0,73	41	0,84	6.261	0,74
Région Bruxe			-,	2.002	٠,,,,	2.0	-,00	, , , ,	-,,,	,.,		. 1	-,-,	5.201	-,,,,
	<30	149	0,80	403	0,66	13	0,78	85	0,87	73	0,84	38	0,97	755	0,75
	30<45	600	0,78	1.136	0,74	27	0,77	463	0,84	251	0,79	62	0,89	2.485	0,79
Bruxelles	45<60	752	0,79	879	0,83	9	0,82	566	0,87	353	0,83	23	0,88	2.523	0,85
	60+	137	0,74	103	0,81	1	0,22	72	0,89	32	0,86	1	1,00	342	0,81
	Tot	1.638	0,78	2.521	0,76	50	0,77	1.186	0,86	709	0,82	124	0,91	6.105	0,81

								ON	NSS						
							Secte	ur de s	oins de	e santé					
		Hôp	ital	MR	(S)	Soir dom		CP.	AS	Ai	de	Autre	santé	Tot san	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
	<30	48	0,75	201	0,53	19	0,80	50	0,73	14	0,94	3	1,00	334	0,63
	30<45	119	0,73	425	0,66	49	0,69	143	0,77	52	0,86	6	0,97	786	0,72
Brabant wallon	45<60	178	0,76	268	0,70	37	0,70	151	0,76	38	0,77	5	0,88	663	0,75
	60+	37	0,74	36	0,76	2	0,48	27	0,76	2	0,80	0	0	103	0,75
	Tot	382	0,75	930	0,65	107	0,71	371	0,76	106	0,84	14	0,95	1.886	0,71
						1									
	<30	413	0,66	807	0,53	73	0,58	259	0,71	226	0,70	12	0,70	1.767	0,62
	30<45	1.185	0,71	1.702	0,61	104	0,62	777	0,73	538	0,69	33	0,79	4.307	0,67
Hainaut	45<60	1.089	0,74	1.049	0,68	39	0,61	734	0,76	246	0,67	20	0,70	3.157	0,72
_	60+	163	0,76	79	0,65	2	0,76	68	0,73	13	0,75	2	0,73	326	0,73
	Tot	2.850	0,71	3.637	0,61	218	0,61	1.838	0,74	1.023	0,69	67	0,74	9.557	0,68
	<30	135	0,66	317	0,49	24	0,62	91	0,53	65	0,63	4	0,56	624	0,56
	30<45	358	0,73	565	0,58	45	0,68	200	0,62	163	0,63	6	0,68	1.322	0,64
Namur	45<60	329	0,72	329	0,66	19	0,75	183	0,67	103	0,64	5	0,90	963	0,68
	60+	46	0,71	27	0,65	0	0	20	0,60	10	0,58	0	0	103	0,66
	Tot	868	0,71	1.238	0,58	88	0,68	494	0,62	341	0,63	15	0,72	3.012	0,64
	<30	292	0,55	659	0,52	32	0,59	114	0,64	156	0,77	8	0,82	1.250	0,58
	30<45	918	0,67	1.429	0,56	58	0,58	261	0,73	395	0,70	29	0,78	3.063	0,64
Liège	45<60	976	0,71	905	0,63	34	0,62	284	0,70	265	0,71	19	0,75	2.469	0,68
-	60+	139	0,69	76	0,65	1	1,00	19	0,78	17	0,60	1	0,64	252	0,69
	Tot	2.325	0,67	3.069	0,58	125	0,60	678	0,71	833	0,72	57	0,77	7.034	0,64
-	<30	51	0,69	135	0,55	26	0,56	52	0,61	33	0,62	4	0,81	294	0,61
	30<45	140	0,67	247	0,58	45	0,59	131	0,56	91	0,64	13	0,83	660	0,61
Luxembourg	45<60	168	0,67	140	0,58	44	0,53	135	0,62	76	0,63	2	0,25	561	0,62
-	60+	29	0,65	12	0,61	4	0,48	7	0,60	5	0,59	0	0	56	0,63
	Tot	388	0,67	534	0,57	119	0,56	325	0,59	205	0,63	19	0,77	1.571	0,62
Belgique															
	<30	2.055	0,72	9.601	0,68	425	0,59	2.232	0,75	2.217	0,73	211	0,87	16.605	0,71
m .	30<45	5.256	0.72	13.068	0,67	696	0,61	4.190	0.73	4.683	0.70	309	0.81	27.988	0.70
Total	45<60	6.138	0,73	9.877	0,68	437	0,59	4.828	0,71	3.550	0,71	157	0,76	24.779	0,71
	60+	906	0.71	845	0.65	27	0.57	483	0.72	205	0.70	8	0.66	l	0.70
	Tot	14.355	0,72	33.391	0,67	1.585	0,60	11.733	0,73	10.655	0,71	685	0,81	71.833	0,70

Ce tableau présente le nombre total d'aides-soignants actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, pour chaque province d'activité et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé.

Attention! Certains aides-soignants peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquence, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant ou pour les aides-soignants inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

ONSS: Information sur le nombre total des aides-soignants actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital: Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers

MR(S): Maisons de repos et de soins,

Soins à domicile : Activités infirmiers

CPAS: CPAS (y compris les maisons de repos et les services d'aide à domicile organisées par le CPAS).

<u>Aide</u>: Aide sociale: 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

<u>Autre santé</u>: Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

<u>N :</u> nombre d'aides-soignants actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur de la santé.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Tableau 18. Caractéristiques des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2018

	PR		Statut prof.		Nati	onalité	Se	xe
Lieu d'activité	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme
Région flamande					1			
Flandre occidentale	8.736	96,3	3,7	0,1	98,4	99,8	5,0	95,0
Flandre orientale	10.215	96,3	3,6	0,2	97,5	99,6	5,9	94,1
Anvers	11.999	96,7	3,2	0,1	94,7	99,4	6,2	93,8
Limbourg	5.504	96,0	3,8	0,1	95,8	99,6	5,8	94,2
Brabant flamand	6.274	96,2	3,6	0,2	94,8	99,5	7,4	92,6
Région Bruxelles-Capitale								
Bruxelles	6.109	97,1	2,8	0,1	83,7	98,4	11,8	88,2
Région wallonne	1				1			
Brabant wallon	1.889	95,1	4,8	0,2	91,1	99,2	9,5	90,5
Hainaut	9.567	96,9	3,0	0,1	87,1	99,4	8,0	92,0
Namur	3.020	96,3	3,4	0,2	93,6	99,4	7,3	92,7
Liège	7.042	97,0	2,9	0,1	93,4	99,6	7,9	92,1
Luxembourg	1.571	96,9	3,1		88,5	97,7	4,6	95,4
Étranger ou inconnu								
Étranger ou inconnu	1	•	•	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
Total					1			
Belgique	71.927	96,5	3,3	0,1	93,3	99,4	7,0	93,0

Ce tableau décrit les aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par province d'activité (au 31/12/2018). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité, le sexe et l'activité INAMI est présentée.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié au 31/12/2018.

<u>Colonne 4 :</u> % Comb. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2018.

<u>Colonne 5 :</u> % Ind. : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2018.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage d'aides-soignants actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 19. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon le province d'activité, 31/12/2018

					Flan	dre oc	ciden	tale		
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant e	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	1.254	1.031,2	0,82	28	22,4	0,80	1	1,0	1,00	
25<30	1.371	1.058,1	0,77	50	35,5	0,71	0	0,0	0	11111111111
30<35	1.126	815,7	0,72	45	26,2	0,58	0	0,0	0	11
35<40	947	690,0	0,73	40	26,1	0,65	2	2,0	1,00	111111111111111111111111111111111111111
40<45	810	565,9	0,70	37	28,6	0,77	1	1,0	1,00	111111111111111111111111111111111111111
45<50	905	616,0	0,68	50	35,0	0,70	0	0,0	0	11111111111
50<55	896	618,4	0,69	30	18,9	0,63	0	0,0	0	11111111111
55<60	884	550,5	0,62	29	17,0	0,58	1	1,0	1,00	T111111111111
60<65	216	136,8	0,63	10	5,9	0,59	0	0,0	0	F111111111111111
65+	3	2,2	0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	051 01 St@53 @5404St@56665
	8.412	6.085,0	0,72	319	215,6	0,68	5	5,0	1,00	

					Fla	ndre o	rienta	lle		
	Sala	arié exc	lusif	Sta	tut com	biné	Indépe	endant e	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	1.222	1.014,0	0,83	27	19,0	0,70	1	1,0	1,00	111111111111
25<30	1.406	1.128,3	0,80	53	42,8	0,81	3	3,0	1,00	111 1111111111111
30<35	1.347	1.006,0	0,75	51	34,8	0,68	4	4,0	1,00	110000000
35<40	1.240	900,9	0,73	49	32,7	0,67	2	2,0	1,00	11111111111111
40<45	991	725,7	0,73	56	37,0	0,66	2	2,0	1,00	I DECEMBER OF THE PARTY OF THE
45<50	1.061	794,9	0,75	34	23,2	0,68	3	3,0	1,00	111111111111
50<55	1.189	851,1	0,72	57	39,0	0,68	0	0,0	0	11111111111111
55<60	1.111	745,1	0,67	31	19,1	0,62	0	0,0	0	
60<65	257	169,7	0,66	5	2,9	0,57	0	0,0	0	TITTETTTTTT
65+	12	6,5	0,54	0	0,0	0	1	1,0	1,00	051 01 52 02 53 08 54 04 55 05 56 05 5
	9.836	7.342,2	0,75	363	250,4	0,69	16	16,0	1,00	

						Anv	ers			
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant o	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	1.350	955,2	0,71	26	17,3	0,67	2	2,0	1,00	111111111111111
25<30	1.674	1.196,8	0,71	60	36,4	0,61	2	2,0	1,00	11/11/11/11/11
30<35	1.575	1.110,6	0,71	53	36,7	0,69	2	2,0	1,00	110000000000000000000000000000000000000
35<40	1.458	1.026,9	0,70	57	37,3	0,65	0	0,0	0	
40<45	1.233	881,2	0,71	57	37,7	0,66	1	1,0	1,00	1 1111111111111111111111111111111111111
45<50	1.241	874,6	0,70	47	28,3	0,60	2	2,0	1,00	THE STATE OF THE S
50<55	1.367	929,2	0,68	41	29,5	0,72	3	3,0	1,00	
55<60	1.296	861,3	0,66	34	21,6	0,64	2	2,0	1,00	1 11111111111111
60<65	397	270,9	0,68	6	4,8	0,79	0	0,0	0	T11111111111111
65+	13	6,4	0,49	0	0,0	0	0	0,0	0	051 01 52 02 53 08 54 04 55 05 56 06 5
	11.604	8.113,0	0,70	381	249,7	0,66	14	14,0	1,00	

						Limb	ourg			
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépendant exclusif			
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	657	375,1	0,57	9	5,1	0,57	1	1,0	1,00	
25<30	787	478,0	0,61	43	24,7	0,57	1	1,0	1,00	11111111111111
30<35	631	394,2	0,62	32	18,4	0,57	1	1,0	1,00	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH
35<40	633	399,0	0,63	30	18,1	0,60	4	4,0	1,00	
40<45	584	376,4	0,64	29	17,6	0,61	1	1,0	1,00	111111111111111
45<50	599	380,5	0,64	29	18,7	0,65	0	0,0	0	TITLETTITE
50<55	677	437,0	0,65	24	13,4	0,56	0	0,0	0	The state of the s
55<60	576	353,7	0,61	9	6,2	0,69	0	0,0	0	
60<65	137	84,0	0,61	5	3,0	0,60	0	0,0	0	
65+	5	3,0	0,60	0	0,0	0	0	0,0	0	051 01 52 £53 £5404 \$45 £56 £5
	5.286	3.280,8	0,62	210	125,2	0,60	8	8,0	1,00	

					Bra	abant	flamaı	nd		
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant (exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	687	512,9	0,75	8	4,7	0,58	1	1,0	1,00	THE STATE OF THE S
25<30	833	636,2	0,76	36	25,8	0,72	2	2,0	1,00	1111111111111
30<35	811	605,1	0,75	32	21,0	0,66	1	1,0	1,00	711111111111
35<40	727	542,0	0,75	35	21,9	0,62	2	2,0	1,00	111111111111111111111111111111111111111
40<45	617	452,6	0,73	35	24,2	0,69	3	3,0	1,00	1 11111111111
45<50	714	533,3	0,75	25	17,7	0,71	1	1,0	1,00	1111111111111
50<55	770	556,6	0,72	38	25,6	0,67	0	0,0	0	111111111111
55<60	672	471,8	0,70	9	5,7	0,64	2	2,0	1,00	1 111111111111
60<65	195	135,1	0,69	9	6,2	0,69	0	0,0	0	
65+	9	5,4	0,60	0	0,0	0	0	0,0	0	0510192930854045055665
	6.035	4.450,9	0,74	227	152,6	0,67	12	12,0	1,00	

				R	égion	Bruxe	elles C	apital	e	
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépendant exclusif			
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	206	148,9	0,72	2	2,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	540	412,5	0,76	7	4,8	0,68	0	0,0	0	1 1111111111111
30<35	736	566,2	0,77	20	15,3	0,76	1	1,0	1,00	1111111111111111
35<40	757	595,8	0,79	35	26,3	0,75	0	0,0	0	THE STATE OF THE S
40<45	918	754,0	0,82	19	14,5	0,76	0	0,0	0	111111111111111111111111111111111111111
45<50	827	693,6	0,84	34	28,8	0,85	1	1,0	1,00	
50<55	904	783,8	0,87	29	22,2	0,76	1	1,0	1,00	
55<60	713	596,8	0,84	16	13,6	0,85	1	1,0	1,00	
60<65	316	257,5	0,81	9	7,0	0,78	0	0,0	0	
65+	15	11,8	0,79	2	1,3	0,63	0	0,0	0	051 01 St@53@5404St@56665
	5.932	4.820,9	0,81	173	135,7	0,78	4	4,0	1,00	

					Bı	rabant	wallo	n		
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant (exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	85	47,7	0,56	1	0,2	0,21	0	0,0	0	F1111111111111
25<30	241	158,4	0,66	7	3,6	0,51	0	0,0	0	11111111111111
30<35	259	181,9	0,70	5	3,2	0,63	0	0,0	0	111111111111
35<40	253	182,9	0,72	13	9,5	0,73	1	1,0	1,00	111111111111111111111111111111111111111
40<45	241	174,4	0,72	15	11,4	0,76	0	0,0	0	110111111111
45<50	235	178,3	0,76	14	11,8	0,84	0	0,0	0	110111111111
50<55	226	166,3	0,74	14	10,5	0,75	0	0,0	0	111111111111
55<60	164	124,1	0,76	10	7,3	0,73	0	0,0	0	T 1111111111111
60<65	86	64,6	0,75	11	8,5	0,77	0	0,0	0	
65+	6	4,5	0,75	0	0,0	0	2	2,0	1,00	0510192930854045055065
	1.796	1.282,9	0,71	90	65,9	0,73	3	3,0	1,00	

						Hain	aut			
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépendant exclusif			
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	516	298,1	0,58	6	3,4	0,56	0	0,0	0	CIPECIAL PELA
25<30	1.219	776,1	0,64	26	15,6	0,60	0	0,0	0	111111111111111
30<35	1.403	904,0	0,64	34	23,7	0,70	1	1,0	1,00	
35<40	1.436	973,1	0,68	54	36,5	0,68	0	0,0	0	
40<45	1.323	928,8	0,70	57	38,5	0,67	2	2,0	1,00	
45<50	1.113	806,8	0,72	66	46,1	0,70	0	0,0	0	Direction of the second
50<55	1.034	752,6	0,73	29	19,4	0,67	1	1,0	1,00	1111111111111
55<60	904	643,0	0,71	11	7,4	0,67	3	3,0	1,00	A CECUTATION
60<65	310	225,6	0,73	8	6,4	0,80	1	1,0	1,00	T. 111 111 1111 1111 1111 1111 1111 111
65+	8	5,2	0,66	0	0,0	0	2	2,0	1,00	051 01 52 @ 53 @ 5404 55 @ 55
	9.266	6.313,4	0,68	291	196,9	0,68	10	10,0	1,00	

						Nan	nur			
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant o	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	190	102,0	0,54	2	0,2	0,12	1	1,0	1,00	CITECIAL FILL
25<30	417	239,8	0,58	15	9,3	0,62	1	1,0	1,00	1111111111111
30<35	469	293,3	0,63	12	7,0	0,59	0	0,0	0	
35<40	422	272,3	0,65	17	8,0	0,47	2	2,0	1,00	1111111111111
40<45	387	263,1	0,68	15	9,3	0,62	0	0,0	0	110111111111
45<50	355	241,5	0,68	14	10,2	0,73	0	0,0	0	1111111111111
50<55	312	211,4	0,68	12	8,0	0,67	0	0,0	0	11111111111111
55<60	258	178,9	0,69	13	9,9	0,76	0	0,0	0	
60<65	98	64,1	0,65	3	2,5	0,83	1	1,0	1,00	F1111111111111
65+	1	0,4	0,35	1	1,0	1,00	2	2,0	1,00	051 01 52 02 53 08 54 04 55 05 5
	2.909	1.866,8	0,64	104	65,5	0,63	7	7,0	1,00	

						Liè	ge			
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant (exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	380	211,2	0,56	2	2,0	1,00	0	0,0	0	
25<30	851	497,1	0,58	17	11,3	0,66	0	0,0	0	1111111111111
30<35	995	614,6	0,62	24	14,1	0,59	0	0,0	0	
35<40	1.052	665,8	0,63	30	18,4	0,61	1	1,0	1,00	
40<45	929	612,5	0,66	33	22,0	0,67	2	2,0	1,00	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH
45<50	878	603,4	0,69	35	23,2	0,66	0	0,0	0	
50<55	836	574,3	0,69	33	22,5	0,68	1	1,0	1,00	110111111111
55<60	664	453,6	0,68	23	13,5	0,59	3	3,0	1,00	111111111111
60<65	241	165,9	0,69	4	3,0	0,75	1	1,0	1,00	
65+	7	3,9	0,56	0	0,0	0	0	0,0	0	051 01 E/0253 085404 E/0556 065
	6.833	4.402,2	0,64	201	129,9	0,65	8	8,0	1,00	

		Luxembourg													
	Sala	arié exc	lusif	Stat	tut com	biné	Indépe	endant	exclusif						
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP					
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total					
<25	113	68,3	0,60	3	1,9	0,65	0	0,0	0						
25<30	172	106,0	0,62	6	3,6	0,59	0	0,0	0	1111111111111					
30<35	204	127,2	0,62	6	3,5	0,59	0	0,0	0	111111111111					
35<40	225	138,7	0,62	9	5,4	0,60	0	0,0	0	11 10111111111					
40<45	208	126,3	0,61	8	4,1	0,52	0	0,0	0						
45<50	179	118,9	0,66	4	2,2	0,54	0	0,0	0	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH					
50<55	195	120,6	0,62	10	7,2	0,72	0	0,0	0						
55<60	171	99,9	0,58	2	0,9	0,44	0	0,0	0						
60<65	56	35,3	0,63	0	0,0	0	0	0,0	0						
	1.523	941,3	0,62	48	28,8	0,60	0	0,0	0						

						Tot	tal			
	Sal	arié excl	lusif	Sta	tut com	biné	Indépe	endant o	exclusif	
	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	N	ETP	ETP	% du volume d'ETP
	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	pers.	tot.	moy.	total
<25	6.660	4.764,5	0,72	114	78,2	0,69	7	7,0	1,00	THE THE THEFT
25<30	9.511	6.687,2	0,70	320	213,3	0,67	9	9,0	1,00	1111111111111
30<35	9.556	6.618,9	0,69	314	203,9	0,65	10	10,0	1,00	110111111111
35<40	9.150	6.387,3	0,70	369	240,2	0,65	15	15,0	1,00	1111111111111
40<45	8.241	5.861,0	0,71	361	244,8	0,68	12	12,0	1,00	1111111111111
45<50	8.107	5.841,8	0,72	352	245,1	0,70	7	7,0	1,00	1111111111111
50<55	8.406	6.001,2	0,71	317	216,2	0,68	6	6,0	1,00	1111111111111
55<60	7.413	5.078,6	0,69	187	122,1	0,65	12	12,0	1,00	1 1111111111111
60<65	2.309	1.609,5	0,70	70	50,1	0,72	3	3,0	1,00	
65+	79	49,4	0,63	3	2,3	0,75	7	7,0	1,00	051 01 52 02 53 08 54 04 55 05 5
	69.432	48.899,4	0,70	2.407	1.616,1	0,67	88	88,0	1,00	

Le tableau 19 donne une image de l'activité des aides-soignants actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque province d'activité (au 31/12/2018). Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur orange la partie prestée par les aides-soignants combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et comme indépendant dans le secteur de la santé, et la couleur bleue indique la partie prestée par les aides-soignants avec un statut exclusif d'indépendant dans le secteur de la santé. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2018 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le aide-soignant preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les aides-soignants sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

L'ETP des personnes **salariées** dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS. L'ETP des personnes exerçant une activité d'**indépendant(e)** dans les soins de santé est assimilé à 1 en raison du l'absence de données sur le volume des prestations.

Explication

<u>Colonnes 2, 5 et 8 :</u> N Pers. : Il s'agit du nombre d'aides-soignants actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs totaux prestés au sein de chaque statut professionnel.

<u>Colonnes 4, 7 et 10 :</u> ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.